

Un peu d'oxygène fédéral

■ Mesures de soutien à l'économie et à la culture.

La situation est, à l'évidence, tout à fait dramatique à Bruxelles. Mais les conséquences économiques des attentats du 22 mars commencent à se faire sentir dans d'autres villes (telles que Gand ou Bruges) dont la fréquentation touristique dépend grandement du bon fonctionnement de l'aéroport de Zaventem. Le gouvernement fédéral ne pouvait pas rester les bras ballants devant ce qui s'annonce comme une véritable annus horribilis pour l'économie du pays. Rappelons que quelque 20 % de la richesse nationale (PIB) sont produits en Région bruxelloise.

C'est le commerce, l'Horeca et l'offre culturelle qui souffrent le plus de la désertion touristique actuellement à l'œuvre. Les chiffres d'affaires s'effondrent littéralement et les fédérations d'entreprises réclament à cor et à cri de pouvoir faire usage du chômage temporaire pour cas de force majeure pour une période la plus longue possible.

Dans un premier temps limitée

au 22 mars, ensuite étendue jusque fin avril, cette possibilité (valable pour les employés et les ouvriers) sera d'application jusqu'au mois de juin, a annoncé le Premier ministre hier, à l'issue d'une réunion de la "task force" unissant les représentants économiques et culturels du pays.

Au-delà, la procédure classique du chômage économique est toujours envisageable, a indiqué Kris Peeters (CD&V), ministre en charge de l'Economie et de l'Emploi. Toutefois, *"la simple mention des attentats ne suffira plus et le caractère exceptionnel de la situation devra être démontré"*, précisent les textes issus du conclave budgétaire. Le recours au chômage économique pour les ouvriers et employés sera par ailleurs facilité pour les entreprises touchées.

Des mesures sont également prises en matière de cotisations sociales des entreprises. Leur paiement peut être étalé sur une période de 18 mois sans sanctions financières (majorations et intérêts). Cette même exonération sera d'application pour le report d'un an du paiement des cotisations pour les trois premiers trimestres de cette année des travailleurs indépendants impactés par les attentats et dont le siège d'activité se trouve à Bruxelles ou à Zaventem. Les dispenses et les baisses de coti-

sations seront facilitées.

Exception culturelle

Un report est également prévu pour le paiement du précompte professionnel et de la TVA pour les entreprises pouvant démontrer qu'elles ont été directement touchées. En outre, le gouvernement fédéral a décidé

d'augmenter les moyens de Bozar, de la Monnaie et de l'Orchestre national à hauteur de 880 000 euros et de leur autoriser un

déficit budgétaire exceptionnel. Une compensation des frais (exceptionnels eux aussi) de sécurisation est également prévue. Le ministre en charge de ces institutions, Didier Reynders (MR), en appelle par ailleurs aux Communautés (également compétentes en matière de culture) pour mettre en œuvre une "exception culturelle". Il a annoncé une augmentation de 125 à 140 millions de l'enveloppe fédérale Beliris qui sert à financer des projets à Bruxelles.

M. Co.

880 000

EUROS

Le budget supplémentaire dégagé pour les institutions culturelles fédérales de Bruxelles.